



Délibération n° 1 du 07/07/2020
Procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2020

Délibération

« Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Crous de Versailles qui s'est tenue le 10 mars 2020 » :

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Versailles, le 7 juillet 2020

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 2 du 07/07/2020 Exonération des loyers du mois d'avril 2020

Exposé des motifs

Les étudiants ont été tout particulièrement affectés par la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid19. En complément des aides apportées par les Crous, la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a souhaité, par courrier daté du 9 avril 2020, que des mesures exceptionnelles supplémentaires soient prises.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser les étudiants ayant rejoint le domicile familial en raison de l'urgence sanitaire, il a été demandé aux Crous que ces étudiants soient exonérés du paiement du loyer pour le mois d'avril 2020 et que les règles de préavis soient temporairement assouplies. Il a été demandé aux Crous que ces mesures fassent l'objet de décisions en bonne et due forme dès que les instances de gouvernance seraient en mesure de se réunir pour délibérer.

Délibération

« Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver l'exonération de loyer pour le mois d'avril 2020 pour les étudiants contraints de rentrer dans leur famille de manière précipitée en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid19 ».

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Versailles, le 7 juillet 2020

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
pour l'Île-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 3 du 07/07/2020

Circulaire de gestion locative spéciale Covid19

Exposé des motifs

Les étudiants ont été tout particulièrement affectés par la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid19. En complément des aides apportées par les Crous, la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a souhaité, par courrier daté du 9 avril 2020, que des mesures exceptionnelles supplémentaires soient prises.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser les étudiants impactés, la liasse régissant les modalités de gestion locative des résidences a été adaptée afin que les demandes de renouvellement d'autorisation d'occupation puissent faire l'objet d'un examen bienveillant. Le règlement intérieur transmis au préalable aux administrateurs est applicable à compter de son approbation par le conseil d'administration.

Délibération

« Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver les modalités du règlement intérieur adaptées en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid19 » :

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Versailles, le 7 juillet 2020

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
pour l'Île-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 4 du 07/07/2020
Tarifs hébergement

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'ouverture de la résidence Les Rives de l'Yvette d'une capacité de 433 lits (433 logements), il est demandé aux administrateurs du Conseil d'administration de procéder au vote des redevances des logements présentés dans le tableau transmis au préalable.

Délibération

« Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver les tarifs de la résidence universitaire les Rives de l'Yvette à Bures-sur-Yvette » :

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

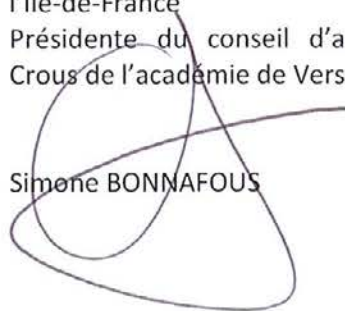
Contre : 0

Pour : 14

Versailles, le 7 juillet 2020

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation pour
l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS





Conseil d'administration du 7 juillet 2020

Délibération n° 5 du 07/07/2020
Tarifs restauration

Exposé des motifs

Les tarifs sont révisés chaque année pour tenir compte de l'évolution des prestations et des coûts.

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs de voter les tarifs 2020-2021 de la restauration mentionnés dans le catalogue transmis au préalable » :

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Versailles, le 7 juillet 2020

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
pour l'Île-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 6 du 07/07/2020
Conventions et avenants avec les partenaires institutionnels

Exposé des motifs

Table with 3 columns: N°, Nature de l'accord, Contractant(s), and Objet. It lists 15 items (1-15) detailing various agreements with institutions like Université Paris Nanterre, Région Ile-de-France, and others.

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver les conventions et avenants avec les partenaires institutionnels, listés dans l'exposé des motifs » :

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Versailles, le 7 juillet 2020

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du Crous de l'academie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 7 du 07/07/2020 Projets immobiliers

Exposé des motifs

- **Restauration :**
 - RU Etats-Unis à Versailles : en cours pour livraison été 2021
 - RU Le Parc à Cergy : en cours pour livraison été 2021
- **Logement :**
 - Saint-Cloud, Malaquais, => en cours, diagnostics et actualisation de la faisabilité pour livraison en 2022.
 - Saint-Cloud, Vieux Pozzo => en cours, diagnostics et actualisation de la faisabilité pour livraison en 2023
 - Les Linandes pour livraison le plus tôt possible
 - Bosquet aux Renards pour livraison le plus tôt possible
 - Réservoir de Picardie pour livraison le plus tôt possible
 - Internat d'excellence Villebon Charpak, bâtiment 470 à Orsay pour livraison en 2023
 - Reconversion des bâtiments universitaires Orsay pour démarrage à horizon 2022-2023
 - Restructuration du 71 Avenue de Saint-Cloud à Versailles pour livraison le plus tôt possible

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'autoriser le lancement au fil de l'eau d'études de faisabilité pour le recours à l'emprunt pour les projets de création de logements. »

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Versailles, le 7 juillet 2020

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'Innovation
pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du
Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS



Délibération n° 8 du 07/07/2020
Motion de l'UNEF

Exposé des motifs

Les élu.e.s étudiant.e.s de l'UNEF ont demandé à soumettre au vote du conseil d'administration la motion suivante :



CROUS de Versailles - Conseil d'administration du 07/07/2020

La crise sanitaire et le confinement ont démontré l'importance vitale du réseau des œuvres en tant que service public dédié aux étudiant.e.s. L'augmentation constante de la précarité étudiante ne peut être combattue sans un service public efficace et qui dispose des moyens humains et financiers afin d'accomplir ses missions. Le Conseil d'administration du CROUS de Versailles, réuni ce jour, souhaite ainsi saluer la mobilisation des personnels du réseau des œuvres qui ont continué d'accompagner et d'aider les étudiant.e.s en cette période difficile.

Cependant, le confinement n'a pas été sans conséquence pour les CROUS : les mesures sanitaires ont contraint la grande majorité des points de restauration à fermer et nombre d'étudiant.e.s logé.e.s en résidence universitaire sont retourné.e.s chez leurs parents durant le confinement. Les CROUS perdent donc plusieurs millions d'euros en perte d'exploitation. Si les dotations de l'Etat ne viennent pas combler ces déficits, ce sont les CROUS et les étudiant.e.s qui en paieront le prix. Dans un contexte où la précarité étudiante augmente sans cesse chaque année, le réseau des œuvres ne peut se retrouver dans une situation budgétaire aussi catastrophique.

Ainsi, par le vote de cette motion déposée par les élu.e.s de l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF), le conseil d'administration demande au gouvernement, dans le projet de loi de finances rectificatif, dans le projet de loi de finances 2021 et dans le projet de loi sur la relance économique, de prendre en compte la situation des CROUS et d'allouer au réseau des œuvres le budget nécessaire à combler les déficits liés aux conséquences du confinement. L'urgence de la précarité étudiante appelle également à des mesures financières à destination du réseau des œuvres au-delà du simple fait de combler les déficits engendrés par le confinement.

Sans une telle mesure, c'est l'intégralité du service public des CROUS, de ses personnels et des étudiant.e.s qu'il sert chaque jour à travers ses missions de logement, de restauration, d'aides sociales et de promotion culturelle qui s'en retrouveraient pénalisés.e.s. Nous demandons ainsi au gouvernement et au parlement de reconnaître la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le réseau des œuvres et d'allouer les budgets nécessaires afin de lui permettre de continuer à mener ses missions essentielles.

Délibération

« Il est demandé aux administrateurs d'approuver la motion présentée par l'UNEF » :

Vote

Ne prend pas part au vote . 1

Abstention : 3

Contre : 3

Pour : 7

Versailles, le 7 juillet 2020

La Rectrice déléguée pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation pour l'Ile-de-France
Présidente du conseil d'administration du Crous de l'académie de Versailles

Simone BONNAFOUS